



CAMP FAMILIAL 2024 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES Pour les particuliers

PAIEMENT ET ANNULATION:

- Un acompte de 35 % est à régler lors de l'inscription.
- Le paiement final sera à régler au plus tard à l'arrivée de la famille.
- Dans le tarif par personne sont inclus :
 - Le drap-housse
 - o L'oreiller
 - o La taie d'oreiller
 - o Un ventilateur par chambre
 - o 12 repas (soit 4 déjeuners, 4 dîners et 4 soupers)

- o 8 collations (en après-midi et en soirée)
- o L'accès au site
- o Les activités en pratique libre
- o Le service d'animation
- À l'arrivée, le responsable de la famille doit d'abord se présenter au bureau d'accueil dans le bâtiment principal avant de prendre possession de la chambre et acquitter les sommes dues s'il y a lieu.
- Les frais de camp ne sont ni remboursables, ni transférables après le 1er juin. Avant cette date, l'acompte de 35 % sera conservé par Plein Air Ville-Joie.

POLITIQUE DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT DU CAMP :

- Pour effectuer une réservation, le responsable de la famille doit être âgé de 18 ans ou plus.
- Les clés de chaque chambre réservée seront remises au responsable de la famille à l'arrivée. Il est attendu que celles-ci soient remises au bureau d'accueil le vendredi à 11 h 00 au plus tard. En cas de perte, des frais de 20 \$ par clé perdue vous seront facturés.
- L'arrivée et la prise de possession des chambres se font le lundi à **11 h 00**. Les chambres doivent être libérées au maximum pour **11 h 00** le jour du départ (vendredi).
- Les participants peuvent être admissibles à une réduction du coût du séjour selon les revenus déclarés l'année précédente. Ladite réduction ne sera appliquée que sur présentation de **l'avis de cotisation**. La date limite pour recevoir les avis de cotisation est le 1er juin. Le montant de la réduction sera déduit de la balance à acquitter.
- Le responsable de la famille doit s'assurer que le « Formulaire d'inscription Camp familial 2024 » soit bien rempli afin de préciser les besoins spécifiques alimentaires de chacun (restrictions, allergies). Ce formulaire doit être envoyé au moins trois (3) semaines avant le début du camp familial, sinon le responsable de la famille devra se procurer lui-même les denrées spécifiques répondant à aux allergies et restrictions alimentaires de sa famille et Plein Air Ville-Joie déclinera toute responsabilité en cas d'incident alimentaire.
- Il est attendu que la famille s'assure de laisser les lieux dans un état similaire à la prise de possession des lieux. En cas de bris de matériel, vols et souillures excessives, des frais supplémentaires s'appliqueront.

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE:

Le responsable de la famille s'engage à :

- Faire connaître les règlements du site (guide du participant) aux participants ;
- Remplir ou faire remplir le « Formulaire d'inscription Camp familial 2024 » ;
- Faire connaître les informations applicables aux participants présente dans ce document ;
- Respecter les politiques administratives énoncées dans ce document ;

Plein Air Ville-Joie compte sur tout le monde afin de veiller aux bonnes relations entre les familles. Les parents sont tenus responsables de la surveillance de leurs enfants en dehors des activités menées par les animateurs et du respect des autres clientèles.

Le responsable de la famille est tenu responsable pour chacun des participants à sa charge lors de l'inscription. Tout dommage causé aux équipements, aux espaces loués et au terrain lui sera réclamé.

Plein Air Ville-Joie se dégage de toute responsabilité en cas de vandalisme, vol, bris ou détériorations des biens et effets personnels de son groupe.

On vous souhaite un magnifique séjour!

Pascal-Olivier Labrecque

Directeur général

AILTE-101E

11 441 Notre-Dame-Ouest (Secteur Pointe-du-Lac) Trois-Rivières, Québec, G9B 6W5 (819) 377-3987 - www.ville-joie.com